

Le Contrat de quartier à Lausanne : un dialogue entre la Ville et les habitants

Argumentaire

1 Introduction : qu'est-ce qu'un Contrat de quartier ?

1.1 Un partenariat pour une ville viable et conviviale

Le Contrat de quartier est une forme de démarche participative parmi les plus récentes et les plus abouties. Sur la base d'une confiance réciproque, il vise une **collaboration étroite des instances communales avec un groupe d'habitants d'un quartier** (ou d'un périmètre urbain prédéfini). Il fournit une plateforme à la population pour que celle-ci exprime son vécu, désigne les problèmes qu'elle perçoit et esquisse des souhaits de mesures à court ou plus long terme pour améliorer son cadre de vie ; ce qui renforce leurs compétences et favorise l'intégration sociale.

Au centre de la démarche « Contrat de quartier » repose l'idée d'un partenariat constructif entre les représentants de la Ville et ses administrés, dans le cadre d'une gestion urbaine de proximité. Les principes qui motivent le lancement d'un tel projet sont en effet **la proximité des autorités et des services publics ainsi que l'établissement d'un dialogue avec ses usagers**, autant sur le plan des infrastructures (espace public et mobilité) que sur celui de la vie sociale et économique (renforcement de la solidarité, des services de proximité et de l'économie locale).

Le Contrat de quartier en bref

Principe : le contrat de quartier est un mode de gestion publique basé sur la proximité et le partenariat, consistant à faire travailler ensemble les instances communales et les habitants sur l'aménagement et la vie sociale et économique d'un quartier.

But : le but d'un tel contrat est de venir compléter les politiques de la Ville contribuant au développement durable, à la qualité de vie urbaine et à la cohésion sociale, en intégrant dans la planification et les aménagements le vécu et les aspirations des Lausannois au développement harmonieux de leur quartier.

Thématiques potentielles : accessibilité à l'espace public et aux services - trafic, bruit et sécurité des piétons - développement de la mobilité douce - aménagements écologiques et conviviaux - dynamisation du lien social - cohésion multiculturelle et intergénérationnelle - services de proximité, solidarité et échange local de biens et services.

1.2 Identifier les problèmes vécus et proposer des pistes

Ce principe collaboratif prend tout son sens lorsqu'un collectif d'habitants, comme représentants du quartier, souhaite s'engager activement, avec enthousiasme et responsabilité, dans le processus décisionnel du Contrat de quartier. L'expertise d'usage, ainsi appelée, est ici sollicitée à double titre : elle doit conduire à **l'identification des problèmes perçus** par les résidents, d'une part, et à **l'élaboration de propositions concrètes**, d'autre part. Le but général de l'opération est **l'amélioration de la qualité de vie urbaine pour tous**.

Ce genre de processus donne aussi les moyens aux politiques ou responsables d'informer les citoyens sur la politique et les intentions urbaines de la Ville, d'écouter leurs réactions et leurs attentes et d'en discuter avec eux. Cette prise de contact contribue ainsi à favoriser l'acceptabilité sociale des projets municipaux et éventuellement d'anticiper des pétitions, dans la mesure où **les citoyens ont le sentiment que leurs préoccupations ont été prises en compte de manière optimale**. Le processus

participatif développe également la conscience citoyenne, le respect des lieux et la tolérance vis-à-vis d'autrui.

1.3 Répondre plus efficacement à la durabilité urbaine et sociale

La mise en place d'un Contrat de quartier permet de **répondre plus proactivement et plus efficacement aux objectifs de développement urbain durable et de qualité de vie** de la Ville de Lausanne. Il s'agit en effet d'améliorer le cadre de vie écologique et social des habitants, grâce à plusieurs étapes :

1. en identifiant et en abordant les problèmes de l'espace public perçus comme aigus et prioritaires par les usagers ;
2. en prévenant de nouveaux problèmes causés par les projets publics en cours qui risqueraient de dégrader la qualité de vie de certains habitants (à travers des mesures correctrices ou d'accompagnement) ;
3. en imaginant de nouvelles mesures et des projets innovants.

Par conséquent :

*Le Contrat de quartier offre un canal efficace pour faire remonter les besoins sociaux du quartier vers la sphère de gestion politique et administrative, dans **un cadre souple de dialogue et de négociation entre la Ville et les habitants.***

Cette prise en compte de la réalité du vécu de la population permet de se mettre d'accord sur les espaces problématiques du quartier et de leur trouver des solutions particulières (ex : réduction d'un risque lié au trafic) ou des projets à généraliser (ex : bancs publics, itinéraires piétonniers, espaces de rencontres et de détente, etc.).

1.4 Construction du vivre ensemble par le faire ensemble

Le processus du Contrat de quartier amène à dessiner petit à petit une bonne image de l'intérêt général du quartier. En amont, les habitants sont libres d'exprimer leur vision très personnelle et de soulever des problèmes très spécifiques, voire trop extrémistes, et cantonnés à une échelle micro-locale pouvant représenter peu d'intérêt pour la population et le quartier dans son ensemble. Cependant, le dialogue entre les représentants de la Ville et les habitants ainsi qu'entre les habitants eux-mêmes fait émerger la diversité des opinions. Par la suite, **les débats et la délibération collective sur le quartier permettent de travailler sur des questions plus larges, en passant du « pour moi » au « pour nous tous ».**

C'est ici que les représentants de la Ville et les animateurs des organes du Contrat de quartier ont un rôle méthodologique important à jouer, en donnant un cadre ni trop rigide, ni trop souple, à la démarche afin que les propositions soient guidées et travaillées par l'intelligence collective et approuvées par le consentement du groupe. La démarche tend à orienter le quartier vers le bien commun, tout au moins à réduire les impacts négatifs, pour les ayants-droits, des situations les plus critiques de l'espace public.

2 Adéquation à la politique urbaine municipale

2.1 Complémentarité de la planification publique et de la participation

La requête de mettre en œuvre un Contrat de quartier peut émaner des habitants ou du secteur associatif. Il pourrait aussi être suggéré par les représentants de l'exécutif ou du législatif ou par des employés de la Ville, lorsqu'ils estiment que les préoccupations sociales et urbaines sont

suffisamment aiguës dans un certain périmètre urbain ou qu'une « réanimation » de la vie du quartier est nécessaire. En effet, la sollicitation de l'instrument participatif ne devrait pas être perçue comme une concurrence, ni une contrainte sur l'évolution de la politique municipale et sa mise en place par les services, mais bien comme **une politique complémentaire aux agendas sectoriels, aussi légitime et importante que ceux-ci.**

Vu la complexité des enjeux contemporains, il est aujourd'hui temps de laisser de côté les approches strictement descendantes (top down), selon la seule vision politique et technique, et les démarches uniquement ascendantes (bottom up), selon la seule logique d'usage des habitants. Il y a une voie hybride à suivre, si l'on garde à l'esprit qu'elle s'oriente vers **le but noble du service public, c'est-à-dire la garantie, de manière optimale et qualitative, du bien commun** et la réponse aux besoins de la population.

2.2 Vision d'une ville conviviale

La méthode du Contrat de quartier est visionnaire, car elle va aussi puiser chez les habitants leurs projections idéales sur la « ville de demain » : une ville de partage et de mixité où piétons, personnes à mobilité réduite, cyclistes, skaters, véhicules motorisés et transports publics cohabitent harmonieusement; où jeunes, personnes âgées, suisses, étrangers, handicapés, riches et pauvres se côtoient dans un cadre urbain animé et convivial pour tous, où le développement d'espaces verts ou de détente se combine aux constructions respectant les enjeux écologiques et énergétiques globaux ; où urbanité et ruralité ne sont plus deux mondes séparés grâce aux initiatives d'agriculture ou de vente localisée d'aliments de proximité.

Les discussions font ainsi émerger les nouvelles thématiques qui relèvent d'**une ville à la fois prospère, conviviale, solidaire et écologique**, autrement dit d'une ville durable... Cette vision, parfois à fort accent idéaliste, est néanmoins importante à valoriser et à soutenir, car elle représente l'horizon de travail de ce qui pourra advenir à plus long terme.

2.3 Rapprochement fertile de la stratégie politique, de l'expertise technique et de l'expertise d'usage

Les experts et techniciens de la ville représentent des ressources inestimables en matière d'information du public et de pédagogie sur les politiques municipales et l'évolution du tissu urbain. Le Contrat de quartier leur offre un moyen d'informer les habitants sur les projets en cours et les enjeux à l'échelle de la Ville, afin que ceux-ci puissent faire des propositions pour leur quartier en connaissance de cause.

Au mieux, ce dialogue entre experts et habitants pourrait immédiatement conduire à intégrer des mesures complémentaires dans la planification urbaine, afin de prévenir les effets non souhaités des projets publics sur le bien-être de la population ou de certaines catégories sociales (ex : les personnes à mobilité réduite).

Néanmoins, lorsque les intérêts particuliers du quartier ou d'un groupe social sont contraires à la politique municipale, le politique et le technicien ont l'opportunité et la responsabilité d'expliquer les motifs stratégiques, techniques et financiers qui ont conduit à opter pour tel ou tel choix plutôt que pour un autre. En revanche, ils se doivent d'écouter les critiques et de voir si des modifications et des améliorations ne seraient pas envisageables...

*Pour l'élu(e), la question est de savoir si les démarches participatives sont une manière de céder un peu de son pouvoir aux citoyens ou si, plus positivement, elles représentent **un mode démocratique et social de faire de la politique.***

2.4 Renforcer la gouvernance urbaine et la cohésion politique

Le Contrat de quartier est un instrument de gestion urbaine de proximité qui recèle un potentiel important de pilotage efficace, cohérent et coordonné en faveur des biens publics et du « Vivre ensemble ». **Le Contrat de quartier ne doit pas être considéré comme une démarche participative « de plus »** mais, grâce à la mutualisation entre Ville et habitants, comme un outil pouvant contribuer à **échafauder une nouvelle gouvernance urbaine**. Celle-ci aurait pour but d'améliorer le travail commun des élus, techniciens, experts externes, associations, structures socioculturelles, commerçants et habitants, afin d'aboutir à des solutions collectives adaptées et acceptables pour tous.

3 Les conditions de succès du Contrat de quartier

3.1 Politique collégiale et engagement intersectoriel des services

De par sa nature spatiale, le Contrat de quartier privilégie une approche globale, c'est-à-dire que les problématiques identifiées et les mesures proposées dans ce cadre peuvent toucher tous les domaines publics, des infrastructures à la vie socioculturelle, en passant par la sécurité et la solidarité.

De ce fait, il est nécessaire que l'engagement d'un Contrat de quartier soit porté par toutes les directions de l'administration et que les services soient mobilisables en amont comme partenaires à part entière de la démarche. Leur rôle concernera l'information et l'expertise technique, la co-conception de solutions, l'accompagnement de projets ou la mise en œuvre de certaines mesures.

Pour garantir cette collaboration interne entre les directions, **un groupe interservices, mandaté par la Municipalité et géré par le service en charge du Contrat**, devrait être mis en place. On y déciderait notamment de la manière dont les experts et responsables techniques devraient intervenir dans la démarche : information, expertise ou mise en œuvre. Ce comité de pilotage intersectoriel aurait ainsi la responsabilité d'examiner techniquement les propositions, les scénarios et les projets imaginés par les habitants, de leur donner un cadre de faisabilité et de travailler constructivement à des pistes plausibles de solutions.

3.2 Cadrage de la Ville et initiative des habitants

Un équilibre doit être trouvé entre, d'un côté, la planification nécessaire du processus participatif, et, de l'autre, la souplesse et la spontanéité des habitants, au niveau du déroulement (réunion, étapes de travail), des thèmes et des projets proposés. C'est dans ce compromis entre l'exigence d'obtenir des résultats, portée par les responsables du Contrat, et le caractère inclusif du *faire ensemble* que les habitants s'approprient le mieux la démarche et s'engageront ultérieurement pour la mise en œuvre et le suivi des actions choisies.

De par les particularités sociales, économiques, culturelles et urbanistiques du quartier, on doit aussi laisser un espace à la représentation des acteurs privés, associatifs et parapublics locaux qui s'inviteront ou seront invités à participer à la démarche du Contrat. Cette richesse de l'investissement local peut renforcer la pertinence des actions proposées *in fine* à la Municipalité.

3.3 Information, concertation ou délégation ?

L'instrument de Contrat de quartier, pris globalement, est de nature partenariale et vise la répartition du pouvoir selon le principe de la concertation. Le groupe d'habitants engagé et les représentants de la Ville deviennent à proprement dit des partenaires, dans l'esprit de confiance réciproque et de collaboration inscrit dans le Contrat de quartier.

Cependant, la force potentielle du Contrat réside dans le fait de faire varier le degré de pouvoir attribué aux participants selon la phase du processus participatif à laquelle on se trouve : l'identification des problèmes, l'élaboration et la priorisation des propositions ou leur mise en œuvre. L'information sur le cadre politico-administratif, ses stratégies et ses projets urbains est utile tout au long du processus participatif mais les citoyens n'ont pas ou très peu de pouvoir d'influence dans ce cadre. Par contre, leur pouvoir devrait augmenter dans les phases d'identification des problèmes et des solutions, à plus forte raison lorsqu'ils touchent le vécu des habitants (mobilité douce, services de proximité, etc.). On arrive ainsi au constat général suivant :

*Plus la marge d'influence des habitants est grande, en optimisant leurs choix avec les limites stratégiques et financières de la Ville, plus on augmente les chances de mettre en place des projets novateurs et des mesures adaptées, visant **une synergie entre le développement global de la ville et l'augmentation de la qualité de vie, selon le principe de l'équité spatiale et sociale.***

3.4 Les habitants, acteurs de la politique urbaine et de sa mise en œuvre !

L'investissement en capital humain est très important durant toute la démarche participative, par l'engagement des habitants dans la commission de quartier ou les groupes de travail thématiques. La force humaine que représentent les habitants engagés n'est pas à sous-estimer non plus pour la mise en œuvre et le suivi des projets. Par ailleurs, on peut imaginer le cas où la Ville délègue à un habitant (ex : concierge) ou à une nouvelle association l'entretien et l'animation d'une nouvelle infrastructure (ex : les potagers urbains).

A terme, il vaudra également la peine de réfléchir et de développer les structures appropriées qui pérennisent la proximité de la Ville avec les habitants et la collaboration fructueuse issue du Contrat de quartier, par exemple au moyen de secrétariats de quartier, qui seraient en contact régulier avec les habitants ou un comité citoyen.